

FICHE D'INFORMATION

GUINEE

Le système statistique national

Cadre institutionnel

Nature et composition du système

Le système statistique national (SSN) de la République de Guinée est un système décentralisé mais non intégré, constitué d'unités indépendantes entre elles. Le noyau central du système est la Direction nationale de la statistique (DNS). La DNS est l'héritière de la Direction générale de la statistique (DGS) créée en 1958, date de l'indépendance du pays. En 1981, la DGS a fusionné avec la Direction générale du plan avant de s'en séparer en 1986 et d'absorber en 1988 le Centre national d'informatique et de gestion (CNIG) pour donner naissance à la Direction nationale de la statistique. La DNS est organisée par le décret n°97/063/PRG/SGG du 5 mai 1997. Elle a le statut d'administration centrale sous la tutelle du Ministre en charge du Plan.

Il existe 9 Directions régionales, un service statistique dans chacune des 5 communes de la capitale, Conakry, et 33 Services préfectoraux du plan et de la statistique qui mènent à la fois des activités de planification et de statistique. Ces structures ne dépendent pas directement de la Direction nationale de la statistique.

La DNS a pour missions de collecter, centraliser, traiter et diffuser les statistiques nécessaires à l'élaboration et à la conduite des politiques économiques et sociales de l'Etat d'une part, à l'information et à la prise de décisions des entreprises publiques et privées et de la société civile d'autre part. Elle est chargée de la production d'un grande partie des statistiques macroéconomiques courantes, des grandes enquêtes auprès des ménages et des entreprises et des recensements généraux de la population. Enfin, elle est chargée d'assurer la coordination technique du système statistique national.

Au 1^{er} janvier 2003, la DNS comptait un effectif de 72 agents dont 2 contractuels et 70 titulaires. On comptait dans l'effectif global, 1 Ingénieur statisticien économiste, 13 Ingénieurs des travaux statistiques, 1 démographe, 9 informaticiens, 16 autres cadres A et 30 autres salariés. En 2002, un cadre A a rejoint la DNS en provenance d'une autre administration nationale.

Pour l'année 2002, le budget de fonctionnement exécuté, hors charges de personnel, était de 21,9 millions de Francs guinéens. Aux ressources du budget de fonctionnement s'ajoutent chaque année les financements destinés à des projets spécifiques.

Outre la DNS, le système statistique national de Guinée comprend les services statistiques créés au sein des ministères et de certains organismes publics ou parapublics. Ces services collectent, traitent et diffusent les statistiques sectorielles relevant de leurs compétences. Les principaux sont situés au sein des ministères en charge des secteurs suivants: enseignement pré-universitaire, santé, agriculture et élevage. Ils comptent en général très peu de statisticiens en leur sein et disposent de moyens matériels et financiers très limités. La Banque centrale de

la République de Guinée (BCRG) élabore les statistiques monétaires et la balance des paiements tandis que les statistiques de finances publiques le sont par les services du Ministère des finances.

Textes législatifs et réglementaires

Les activités statistiques en Guinée sont régies par la loi L/95/CTRN du 29 août 1995 portant coordination, obligation et secret en matière statistique dite «Loi statistique» et son décret d'application D/95-243/PRG/SGG du 31 août 1995. La loi statistique a créé le Conseil national de la statistique (CNS) ainsi que le Comité technique de la statistique (CTS).

Coordination des activités statistiques

Aux termes de la loi, le Conseil national de la statistique est «chargé de la coordination, de l'harmonisation et de la programmation des projets de recensements et d'enquêtes statistiques». Il assure la coordination générale du système statistique national. Il est présidé par le Ministre en charge de la statistique et comprend les autres membres du gouvernements et des représentants d'utilisateurs de statistiques publiques. Le CNS s'appuie sur le Comité technique de la statistique qui est chargé «de la préparation des travaux du CNS, de la mise en œuvre et du suivi de l'exécution des décisions et recommandations du Conseil national de la statistique». Le CNS doit se réunir une fois par an. Son secrétariat est assuré par la Direction nationale de la statistique. Le Comité technique de la statistique est présidé par le Directeur national de la statistique et regroupe des représentants de tous les ministères.

Association nationale de statisticiens

Il existe une association nationale dénommée «Association des statisticiens et économistes de Guinée », en abrégé ASEG.L'ASEG est une organisation non gouvernementale. Elle a été créée en 1987. Elle ne s'est pas réunie depuis 1989. Deux organisations non gouvernementales composées de statisticiens, de démographes et d'économistes , créées respectivement en 1994 et 1997 fonctionnent normalement. Il s'agit de Stat-View International et de Stat-Plus.

Appartenance à des organisations internationales ayant des activités statistiques

A l'instar des autres pays d'Afrique de l'Ouest, la Guinée est membre de plusieurs organisations internationales, régionales et sous-régionales. Parmi celles qui mènent régulièrement des activités statistiques, citons : l'Organisation des Nations unies et sa branche régionale, la Commission Economique des Nations unies pour l'Afrique (CEA), la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), et l'Observatoire économique et statistique d'Afrique subsaharienne ((AFRISTAT). AFRISTAT a démarré ses activités à son siège à Bamako (Mali) en janvier 1996 . Il a une double mission: promouvoir le développement des capacités et activités statistiques et contribuer à l'harmonisation des statistiques produites dans ses 18 Etats membres. La DNS participe activement aux activités d'AFRISTAT et représente la Guinée au sein de son Comité de direction.

Participation à des programmes plurinationaux

La DNS participe aux activités statistiques des organisations dont est membre la Guinée et aux programmes mis en place par celles-ci.

Au niveau d'AFRISTAT, la DNS a participé depuis l'an 2000, date de l'adhésion de la Guinée, à toutes les activités menées aux niveaux sous-régional et régional.

Par ailleurs, la Guinée participe depuis 2001 au Programme statistique minimum commun des Etats membres d'AFRISTAT (le PROSMIC).

Le PROSMIC est un cadre de référence pour le développement à moyen terme de la statistique dans les Etats membres d'AFRISTAT. Il comprend six domaines prioritaires: la coordination statistique, la comptabilité nationale, la conjoncture économique et sociale, la diffusion de l'information statistique, les statistiques pour le suivi des conditions de vie des ménages et de la pauvreté et les statistiques agricoles. Le PROSMIC couvre la période 2001-2005. Son évaluation à mi-parcours est en cours.

La DNS participe également au Programme de comparaison internationale des prix (PCI), au programme ECOSTAT d'appui à la CEDEAO financé par l'Union européenne (prix, comptes nationaux, commerce extérieur) et au tout nouveau programme de la Division de statistique des Nations unies intitulé «Renforcement des capacités statistiques en appui aux objectifs de développement du millénaire dans la région de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest».

En ce qui concerne le Système général de diffusion des données du Fonds monétaire international (SGDD), la Guinée y a adhéré ses métadonnées ont été incluses pour la première fois dans le «Dissemination Standards Bulletin Board» du Fonds monétaire international (FMI) le 12 décembre 2003.

Rapports d'activités

La DNS rédige des rapports d'activités trimestriels. Le dernier en date remonte au début de 2004 et porte sur le premier trimestre 2004.

Production statistique

La production du système statistique national est assez diversifiée mais souffre de lacunes en terme de quantité, de qualité, de couverture, d'analyse et de diffusion, notamment en raison de l'insuffisance des ressources humaines, matérielles et financières mises à disposition par l'Etat. Les recensements et les grandes enquêtes par sondage sont généralement financés par les bailleurs de fond extérieurs qui ne coordonnent pas toujours leurs interventions au risque de créer des doubles emplois sources de gaspillages. L'insuffisance de la coordination statistique se traduit, dans certains cas, par la production de statistiques non comparables sur un même domaine ou dans le temps à cause souvent de l'utilisation de concepts, définitions, nomenclatures et méthodes différents. Par ailleurs, beaucoup de statistiques produites le sont à un niveau de désagrégation insuffisant pour les besoins de l'analyse et des politiques de décentralisation.

L'accent mis sur la lutte contre la pauvreté qui est maintenant au centre des politiques de développement dans la plupart des pays d'Afrique subsaharienne engendre une nouvelle demande en données statistiques à laquelle le système statistique national a beaucoup de difficultés à répondre.

Evaluation du système statistique national

Le nouveau contexte économique et social marqué par la priorité accordée à la réduction de la pauvreté dans le cadre du Document de stratégie de réduction de la pauvreté adopté en janvier 2002, a créé une prise de conscience au niveau de l'Etat et de la société de la nécessité absolue de disposer de données statistiques plus nombreuses, plus diversifiées, de meilleure qualité et diffusées à temps. Cette situation nouvelle constitue un atout puissant pour le développement du système statistique national. Toutefois ce dernier reste caractérisé par un certain nombre de faiblesses:

- *l'inadéquation de la législation statistique*

La loi du 29 avril 1995 passe sous silence certains principes fondamentaux de la statistique publique comme la transparence, l'indépendance scientifique et le droit à l'accès aux données et ne définit pas suffisamment les missions des différentes composantes du SSN et leurs relations. Elle mérite d'être revue et complétée.

- *l'insuffisance de la coordination statistique*

Le noyau central du système statistique national que constitue la DNS devrait être renforcé en termes de ressources humaines et de moyens matériels et financiers pour lui permettre de jouer effectivement son rôle de coordination technique et d'assurer au mieux le secrétariat du Conseil national de la statistique. On constate également une faiblesse de la concertation entre les producteurs et les utilisateurs de statistiques malgré les progrès notés au cours des dernières années.

- *l'insuffisance qualitative et quantitative des données produites au regard des exigences de la demande,*

- *l'insuffisance de l'analyse et de l'utilisation des données,*

- *l'absence d'une politique des ressources humaines pour pallier l'insuffisance du nombre de statisticiens qualifié et offrir des conditions de travail et des plans de carrière attractifs.*

La gestion stratégique du système statistique national

Expérience en matière d'élaboration de stratégies

Expériences antérieures

La Guinée fait partie des nombreux pays d'Afrique subsaharienne qui n'ont jamais élaboré un Schéma directeur de la statistique bien que des programmes statistiques sectoriels à court ou moyen terme aient été élaborés dans le passé. La mise en œuvre du Document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP) est une excellente occasion pour l'élaboration d'un Schéma directeur de la statistique publique en Guinée.